

## Affaire Me Lydienne Yen Eyoum

## Les faits sont les suivants :

frais n'a pas été signé par les parties.

## Pourquoi ?

Parce que cette affaire a connu des développements à l'insu et de Me EYOUM et des services compétents du MINEFI, puisque sans être constitué, Me Emmanuel MBIAM, est celui qui a transmis à l'Administrateur Directeur Général de la SGBC, l'accusé de réception du chèque de FCFA 3.615.972.800, ainsi que la lettre donnant "mainlevée de la saisie du 22 août 2000", signée du Ministre AKAME MFOUMOU. Pour cette transmission qui a comme conséquence l'abandon par le MINEFI AKAME MFOUMOU de la somme de FCFA 10 milliards qui devait revenir à l'Etat du Cameroun, il reçoit de la SGBC le chèque de FCFA 354.850.510, présenté comme les honoraires de l'avocat du Ministère des Finances.

Officiellement et juridiquement, les négociations pour un accord transactionnel n'ont pas abouties. Et en accord avec le nouveau Ministre des Finances et du Budget (Michel MEVA'A M'EBOUTOU) qui a remplacé le Ministre de l'Economie et des Finances, Me YEN EYOUM Lydienne a été de nouveau chargée de recouvrer le reliquat par lettre relance procédure MINFIB du 16/07/2003 et lettre MEVA'A M'EBOUTOU.

C'est ainsi que sur la base de décisions de justice, une nouvelle saisie-attribution des créances est pratiquée au préjudice de la Société Générale de Banques au Cameroun pour un montant de 2.155.971.808,27 FCFA représentant uniquement le reliquat réparti comme suit entre l'Etat et les Auxiliaires de justice suivant lettre MINFI au SG/PM).

- Etat  
1.059.618.453 FCFA  
- Avocats, Huissiers  
1.096.353.355 FCFA

## 16 Décembre 2004

Le Ministère de l'Economie et des Finances ABAH ABAH Polycarpe qui vient de remplacer MEVA'A M'EBOUTOU va délivrer un " pouvoir spécial ", en vertu de l'article 165 de l'Acte uniforme OHADA et sur exigence de la BEAC à Me EYOUM pour recouvrer et recevoir les sommes au nom et pour le compte de l'Etat du Cameroun.

Après avoir reçu cette somme dans son compte le 21 décembre 2004, l'Avocat Conseil du MINEFI en informe son client, qui par la plume de Ministre Délégué chargé du Budget agissant pour le Ministre de l'Economie et des Finances, a donné le 23 décembre 2004, ordre de " virer la moitié de la somme en cause dans le compte quarante et un mille (41 000) ouvert dans les livres de la BEAC au profit du Trésor Public " par lettre fax n°014 du 23 décembre 2004.

Instruction exécutée par Me EYOUM, dès le lendemain, 24 décembre 2004. D'où vient la forfaiture ?

## Elle naît de quatre faits majeurs :

- Il se trouve que entre le moment où la banque est condamnée (1999) et le moment où elle accepte de payer (2001), le montant indûment retenu par la SGBC a produit des intérêts d'environ 10 milliards de FCFA ; ce qui contraint la SGBC à la négociation. Elle prend ainsi langue directement avec le Ministre de l'Economie et des Finances, Edouard AKAME MFOUMOU (par l'entremise de Me MBIAM Emmanuel), et dans l'ignorance totale du Conseil de Me EYOUM, conseil du MINEFI. On découvre plus tard que le Ministre Edouard AKAME MFOUMOU a accepté de laisser tomber les intérêts de l'Etat (quelques 10 milliards), pour ne recevoir que la somme initialement confisquée par la SGBC à savoir 3.615.972.800, mais surtout, a transigé sur les droits d'un Tiers (avocats et huissiers) inscrits dans la décision de justice (1.096.353.355 FCFA) devenue définitive en 2004 !

- La saisie attribution complémentaire de décembre 2004 risque donc de révéler cette forfaiture du Ministre Edouard AKAME MFOUMOU ; il faut donc éviter que cela se sache. Le MINFI (ABAH ABAH et par la suite ESSIMI MENYE) se montrant réticents à toutes les démarches de la SGBC (en fait des pressions exercées avec la complicité de certaines autorités jusqu'à la Présidence de la République - ( lettre SGA/PR INONI à SGBC et la lettre du VPM à SGPM), le Vice Premier Ministre, Ministre de la Justice Garde des sceaux, AMADOU Ali est sollicité et décide d'entrer en scène (lettre GDS du 08 avril 2008 au MINFI ; rapport séance de travail du 30 mai 2008 présidée par AMADOU Ali), et un nouvel arrêt est rendue par la Cour d'Appel du Littoral en 2008 (soit 4 ans après la saisie-attribution des créances) qui déclare " illégale et abusive " la deuxième saisie-attribution des créances, mais fort curieusement (un crime n'étant jamais parfait) donne " droit à l'Avocat discrétionnaire " des sommes évaluées et validées par le Juge de l'exécution.

- En 2006, AMADOU Ali avait déjà ordonné une enquête de police judiciaire auprès du SED et une deuxième et pour la même affaire en 2008 auprès de la (DPJ) qui ont toutes les deux concluent à une absence de malversations et de détournements, même pas d'abus de confiance vis-à-vis du client MINFI. Auxiliaire de Justice, Me EYOUM aurait pu se soustraire à ces enquêtes (cf. Me AKERE MUNA / dossier ALBATROS), l'avis du bâtonnier n'ayant pas été requis. Mais en Conseil dévoué et légaliste, elle s'y est soumise de bonne foi, sachant qu'il n'y avait pas matière à doute sur ses Actes de procédures.

- Les pressions se montrent plus insistantes avec la lettre SG/PR (Jean Marie ATANGANA adressée au SG des Services du PM Jules Doret NDONGO en ces termes :

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Chef de l'Etat a marqué son

accord, en vue du rétablissement de la SGBC dans ses droits, la saisie-attribution pratiquée contre elle ayant été abusive.

Il vous prescrit par conséquent d'instruire le MINEFI aux fins d'arrêter toute action engagée ou envisagée, dans le cadre de la procédure portée en objet, de rembourser les sommes indûment saisies, sans préjudice le cas échéant, des poursuites à l'encontre des auxiliaires de justice (Avocat et Huissier de Justice) auteurs de malversations dans cette affaire.

Vous voudrez bien suivre l'exécution de ces hautes directives et m'en rendre compte, pour la haute information du chef de l'Etat ", lettre du n°B441 du 20 janvier 2006.

Au regard de la tournure que prennent les événements, le MINFI ESSIMI MENYE, à la suite d'une lettre (protection intérêts de l'Etat dans procès en cours) adressée au VPM - MINJUSTICE, mandate Me EYOUM pour une action à la Cour Commune de Justice d'ABIDJAN. Il faut empêcher également que cette plainte prospère car elle révélera la FORFAITURE à une échelle EXTERIEURE et sera le ridicule le plus complet pour l'ensemble des commanditaires de celle-ci.

Le dossier monté par AMADOU Ali, VPM, Garde des Sceaux, devenu pour la circonstance et paradoxalement le " défenseur des intérêts de la SGBC " sera transmis au Secrétariat Général de la Présidence de la République, dans les termes qui ont conduit à la détention provisoire de Me EYOUM.

En effet, le 29 décembre 2009, le Ministre d'Etat, SGPR Laurent ESSO écrit au Vice Premier Ministre, Ministre de la Justice Garde des Sceaux AMADOU Ali en ces termes.

" Faisant suite à votre correspondance de référence, j'ai l'honneur de vous notifier l'accord du Chef de l'Etat à vos propositions tendant à faire déférer Maîtres EYOUM YEN Lydienne, BALENG MAAH Célestin, les nommés ABAH ABAH Polycarpe, ENGOULOU Henri et GWEM Honoré au Parquet du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi en vue de l'ouverture d'une information judiciaire contre eux, avec mandat de détention provisoire, du chef de détournement de deniers publics et complicité.

Vous voudrez bien me faire connaître pour la Très Haute Information du Chef de l'Etat, l'exécutif de ces diligences ".

## 08 juin 2010

S'appuyant sur cette lettre n°156/CF/SG/PR, Me YEN EYOUM est interpellée à Yaoundé et gardée à vue jusqu'au lundi 11 janvier à 22 heures, après dépassement du délai légal de garde à vue.

Telle est la situation réelle de ce dossier dit " Affaire Me EYOUM ", à l'origine " Affaire Etat du Cameroun (MINFI) c/SGBC ".

Au vu des faits ci-dessus, il faut constater que ni le Ministre MEVA'A M'EBOUTOU, ni le Ministre ABAH ABAH, ni le

Ministre ESSIMI MENYE n'ont jusqu'au prononcé de la peine de 25 ans demandé à leur conseil Me EYOUM de restituer la somme retenue sur ordre du Ministre Délégué Chargé du Budget !

Au jour de la confirmation de sa condamnation à une peine de 25 ans, l'Etat reste devoir à Me EYOUM des centaines de millions pour la défense de ses intérêts.

Chacun peut aisément comprendre les rôles joués par :

1- Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice Garde des Sceaux AMADOU Ali qui a pris faits et cause de la SGBC ;  
2- Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence (Jean Marie ATANGANA) au travers de sa lettre du n°B441 du 20 janvier 2006 adresser au Secrétaire Général des Services du Premier Ministre ;

3- Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence (Laurent ESSO) au travers de sa lettre du n° 156/CF déjà citée ;

4- Me MBIAM qui a réussi l'exploit de faire signer le 15 janvier 2010 (05 jours après l'arrestation de Me EYOUM) un protocole transactionnel de " compensations de créances " entre l'Etat et la SGBC d'une valeur de 2.155.971.808,27FCFA correspondant aux dépens et frais de procédures décidés par la justice ! Ce qui signifie que l'Etat a payé à la SGBC l'argent que la Justice avait condamné la SGBC à payer ! une vraie ABSURDITE JURIDIQUE !

Le véritable détournement de deniers publics n'est-il pas l'abandon de plusieurs milliards de l'Etat pourtant justifiés par les décisions de justice ?

Devrais-je rappeler que Me EYOUM a été le Conseil de l'Etat dans plusieurs procédures, depuis plus d'une vingtaine d'années ! Dans les dossiers (1) HAZIM et (2) RMA par exemple, Me EYOUM a obtenu pour l'Etat, un titre exécutoire de 13 milliards pour le premier et la somme de 20 milliards pour le second. Ce dévouement pour son client et cette complicité n'ont-ils pas été appréciés par le Ministre AKAME MFOUMOU lors de son audition devant le TCS ?

Les correspondances susmentionnées prouvent que NOUS SOMMES TOUJOURS DANS UN ETAT DE DROIT, DE SEPARATION DES POUVOIRS) COMME L'A BRILLAMENT DEMONTRE LE PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT LORS DE SA CONFERENCE DE PRESSE !

Les effets internationaux de ce dossier ne sont que l'aboutissement de l'OBSTINATION d'un groupe d'individus à masquer AB-SO-LU-MENT leur FORFAIT ; faisant fi de l'EM-BARRAS dans lequel ils placent le CHEF DE L'ETAT ! Voilà le prix du travail abattu par Me EYOUM